

$$GES_i = \sum_j (RGL_p \times V \times FM_i)_j \times \rho_i \times 0,001$$

Où :

$GES_i$  = Émissions annuelles de gaz à effet de serre  $i$  attribuables aux gaz associés, en tonnes métriques;

$j$  = Puits;

$RGL_p$  = Ratio de la quantité de gaz associé sur la quantité de liquide dans le puits  $j$ , déterminé conformément à QC.33.4.12, en mètres cubes de gaz associés par mètre cube de liquide aux conditions de référence;

$V$  = Volume annuel de liquide produit, en mètres cubes;

$FM_i$  = Fraction molaire du gaz à effet de serre  $i$  dans le gaz du puits  $j$ , déterminée conformément au paragraphe 3 de QC.33.4;

$\rho_i$  = Densité du gaz à effet de serre  $i$ , soit 1,893 kg par mètre cube pour le  $CO_2$  et 0,690 kg par mètre cube pour le  $CH_4$ , aux conditions de référence;

0,001 = Facteur de conversion des kilogrammes en tonnes métriques;

$i$  =  $CO_2$  ou  $CH_4$ .

